

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 66 (1974)
Heft: 1

Artikel: Les douze mois de l'année 1973
Autor: Nobel, Guido
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les douze mois de l'année 1973

Par Guido Nobel

Les événements se succèdent à un rythme effarant. Aussi est-il intéressant au début d'une année nouvelle de présenter une brève rétrospective des événements les plus importants des douze mois qui viennent de s'écouler. Le lecteur pourra ainsi mesurer la signification de l'action syndicale au cours de l'année 1973.

Au fil des mois, nous relevons:

Janvier

Nous menons une lutte serrée contre l'inflation, les autorités fédérales viennent de voter un train d'arrêtés conjoncturels urgents. Ces cinq arrêtés fédéraux concernent la limitation des crédits, la limitation de la publicité et de la vente par acomptes, la limitation des amortissements fiscaux en 1973 et 1974, la stabilisation du marché de la construction et enfin la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.

Par ces décisions, les autorités de notre pays veulent juguler l'inflation. Réussiront-elles? L'année qui vient de s'ouvrir nous le dira.

* * *

Suite au dépôt de l'initiative sur la participation, l'OFIAMT a fait une grande enquête sur la participation. Elle était conduite par la Société suisse d'étude du marché dans 553 entreprises privées occupant plus de 50 personnes.

Les résultats doivent être interprétés à la lumière des définitions de l'OFIAMT qui distingue trois degrés d'intensité dans la participation:

a) l'information, b) la consultation, c) la codécision. Compte tenu de ces trois éléments, l'OFIAMT estime que la participation a atteint une ampleur respectable tout en relevant que c'est la consultation

qui figure au premier plan. Dans l'ensemble, ces conclusions sont trop optimistes. L'information ou la consultation ne peut être assimilée à la participation. Aussi l'initiative syndicale seule permettra aux salariés de conquérir les droits qui leur reviennent légitimement dans le travail.

* * *

Le Conseil fédéral reconnaît enfin l'institution d'un service civil pour les objecteurs de conscience. Dans un message qu'il adresse aux Chambres fédérales, il propose d'approuver l'initiative dite de «Münchenstein» qui demande une modification de l'article 18 de la Constitution fédérale en y insérant la possibilité d'un service civil comme solution de remplacement du service militaire pour les Suisses qui ne peuvent concilier l'accomplissement du service militaire avec les exigences de leur foi ou de leur conscience.

Cette attitude positive du gouvernement helvétique est réjouissante.

Février

Dans l'Annuaire 1973 de la Nouvelle Société Helvétique, le président central de la FOBB, Ezio Canonica, présente un article qui fait du bruit dans l'opinion publique de notre pays. Il est intitulé: «Auto-critique syndicale». Il éclaire de divers aspects nouveaux la stagnation syndicale qui dure depuis quelques années. Les transformations sont dues à l'évolution technologique et à l'immigration. La rationalisation économique a modifié les rapports professionnels hiérarchiques, en rapprochant les ouvriers des employés. D'autre part, le nombre des cadres techniques et administratifs est en constante augmentation par rapport aux travailleurs occupés à la production. L'afflux des travailleurs étrangers a permis à de nombreux Suisses d'accéder à des fonctions supérieures au sein des entreprises. Cette évolution s'est répercutée sur le mouvement syndical qui n'a pas toujours su s'y adapter. Aussi s'agit-il maintenant, selon Canonica, de transformer les syndicats professionnels en syndicats d'industrie adaptant ainsi au niveau syndical les transformations en cours dans la société.

* * *

A Bruxelles vient de se constituer une nouvelle Confédération européenne des syndicats (CES) qui groupe 17 organisations de 14 pays de l'Europe occidentale totalisant 29 millions de membres. La création d'un syndicat européen est devenue indispensable pour assurer efficacement la défense des intérêts des travailleurs. Ceci en particulier en relation avec l'élargissement du marché commun, mais aussi avec une part toujours plus prépondérante que prennent dans l'économie les sociétés multinationales.

Mars

C'est dommage! Il a suffi d'une majorité d'un demi-canton pour faire échec à l'article constitutionnel sur l'enseignement qui pourtant a été accepté par le peuple, mais qui n'a pas réuni la majorité des Etats.

Ainsi le droit constitutionnel à la formation tel qu'il était prévu n'est pas pour demain. Il en est de même de l'harmonisation des moyens d'enseignement.

* * *

La médecine du travail n'est pas assez connue en Suisse. Aussi l'Union syndicale a-t-elle décidé d'instituer une commission spéciale pour l'étude des questions de la médecine du travail. Font partie de cette commission en plus de représentants syndicaux, deux médecins, les docteurs Oltramare et Gubéran, tous deux spécialistes en la matière. De plus, la commission s'est adjoint comme conseiller permanent le docteur Schlegel, de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents à Lucerne et un inspecteur fédéral du travail, M. Binggeli et M. Y. Junod, inspecteur cantonal du travail.

Sous le nom: «Commission de l'USS pour la sécurité, l'hygiène et la médecine du travail», ces spécialistes étudieront les possibilités de vulgariser cette matière et de rendre les travailleurs conscients des droits qu'ils ont dans ce domaine.

* * *

L'Union syndicale suisse a chargé l'un de ses représentants au Conseil national de déposer à la session de mars une motion demandant l'abrogation des dispositions spéciales prévues dans la Loi sur le travail pour empêcher à l'avenir que la durée hebdomadaire du travail dépasse les heures maximales fixées par la loi. Celle-ci – en plus du fait que pour un grand nombre de travailleurs, comme par exemple tous ceux du bâtiment, la durée effective du travail est fixée à 50 h. par semaine – autorise toute une série d'exceptions qui, ajoutées les unes aux autres, permettent des durées du travail allant jusqu'à 70 h. par semaine. Il est temps que cela change. C'est le conseiller national Canonica qui a déposé cette motion.

* * *

Autre problème: les vacances. Ici, l'Union syndicale suisse demande une modification du Code des obligations, afin qu'à l'avenir les cantons ne soient plus limités dans leur possibilité de légiférer. Jusqu'ici, les cantons avaient seulement la possibilité d'accorder trois semaines de vacances au maximum, la loi fédérale prévoyant, quant à elle, deux semaines. Il s'agirait donc de modifier le Code

des obligations en supprimant cette limitation à trois semaines, ce qui permettrait aux cantons progressistes de prévoir quatre semaines de vacances pour tous dans leur législation. Une motion a été déposée au Conseil national.

* * *

L'idée de l'épargne syndicale fait son chemin. La commission de coordination pour l'épargne syndicale enregistre avec satisfaction la venue de nouvelles fédérations si bien qu'actuellement plus de la moitié des syndicats affiliés à l'USS font partie de cette nouvelle institution. Des milliers de travailleurs syndiqués peuvent ainsi profiter des avantages incontestables de l'épargne syndicale qui reste actuellement basée sur l'ouverture d'un carnet de placement de la Banque centrale coopérative avec prime d'ouverture et des intérêts assez élevés.

Avril

Lors de sa séance du 3 avril, la Commission syndicale a élu un nouveau président de l'Union syndicale suisse en la personne du collègue Ezio Canonica, président central de la FOBB et conseiller national. Le président sortant Ernest Wüthrich a décliné une réélection ayant atteint l'âge de la retraite. Ernest Wüthrich a conduit l'USS pendant plusieurs années d'une main ferme. Esprit clair, déterminé, son oui était oui, son non était non. Wüthrich laisse une Union syndicale suisse solide et décidée.

Le premier vice-président Hans Düby, également atteint par la limite d'âge, de même que le second vice-président Georges Diacon, ont tous deux aussi décliné une réélection. Tous deux ont contribué durant de nombreuses années à la bonne marche de l'organe faïtier des syndicats de notre pays.

Ces trois lutteurs rentrent dans le rang. L'USS les remercie sincèrement pour ce qu'il lui ont donné.

Le nouveau président de l'USS est Tessinois. Pour la première fois dans l'histoire de l'Union syndicale, la présidence revient ainsi à un représentant d'une minorité linguistique.

Les nouveaux vice-présidents sont André Ghelfi (FTMH) et Richard Müller (UPTT). Ces collègues forment, avec Hermann Wirz (USL), le seul qui ait accepté une réélection, et le secrétariat la nouvelle équipe dirigeante de l'Union syndicale suisse.

* * *

La presse helvétique a largement commenté le changement d'équipe à la tête de l'USS. Plusieurs journaux ont publié de longues inter-

views du nouveau président. Ses déclarations concernant la signification relative de la paix du travail, les changements des structures, la nouvelle stratégie syndicale face aux sociétés multinationales, la nécessité d'étayer le pragmatisme par une imagination créatrice ont tout particulièrement soulevé l'attention.

La presse romande a accueilli avec sympathie la nouvelle équipe. «La Suisse» constate son rajeunissement, mais note que l'Union syndicale, riche de son expérience et forte de sa structure décentralisée, n'est pas à la veille d'une révolution de Palais. Quant à «La Tribune de Lausanne», qui va vite en besogne, elle voit déjà en Canonica un futur conseiller fédéral. «La Liberté» (Fribourg) écrit que l'élection de Canonica pourrait bien marquer un tournant dans l'histoire du syndicalisme suisse. Bref, tous les quotidiens romands sont d'avis que l'USS telle qu'elle se présente maintenant sera plus combative et que l'on peut s'attendre à ce que la grève devienne sinon une arme à laquelle on recourt systématiquement, du moins un droit et une possibilité que l'on évoquera plus souvent.

* * *

La lutte pour les droits de la femme qui travaille préoccupe les syndicats. Aujourd'hui encore, le salaire de l'ouvrière qualifiée est en moyenne inférieur de 50% à celui de l'ouvrier qualifié. Un effort doit être entrepris pour réaliser l'égalité de traitement entre les deux sexes.

* * *

Depuis quelques mois, la Suisse est dotée d'un délégué du Conseil fédéral pour la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices. C'est le Prof. Schürmann, qui a été désigné à cette fonction. Grâce aux arrêtés fédéraux urgents et grâce aux efforts déployés par «Monsieur Prix», le taux de l'intérêt, en particulier de l'intérêt hypothécaire, a été stabilisé. Les prix à l'importation, cependant, modifient les prix de vente dans notre pays. Même si ces prix sont analysés systématiquement, on ne peut empêcher une hausse, celle-ci étant imposée de l'étranger. Quant à la surveillance des bénéfices et des salaires, les modalités prévues ont déclenché de vives discussions au sein de la Commission consultative créée à cet effet. Le délégué du Conseil fédéral s'emploie à déterminer des normes indicatives qui auraient à tout le moins l'avantage de fournir certaines données quant à la formation des salaires dans l'ensemble de l'économie. Selon M. Schürmann, les hausses de salaire ne doivent pas dépasser la compensation du renchérissement et le taux d'accroissement du produit national réel.

C'est sur cette thèse que les syndicats ne sont plus d'accord. L'offensive des syndicats s'étend au domaine quasi interdit des profits.

Mai

Pour la première fois cette année, la Radio romande a fait un effort particulier pour mettre en évidence la fête des travailleurs. Différentes émissions étaient consacrées à cette manifestation. Nous relèverons en particulier l'émission de Catherine Michel «A votre service»: Quatre femmes syndicalistes ont présenté, fort bien d'ailleurs, divers problèmes de la femme qui travaille. Le soir, Pierre Béguin, dans son forum, a animé un intéressant débat sur la sécurité de l'emploi.

* * *

A Berne s'est créée Logis Suisse SA, Société pour la construction d'habitations à caractère social. Ses principaux objectifs:

1. Promouvoir dans l'ensemble du pays la construction de logements à des prix équitables et avantageux.
2. Empêcher la spéculation.
3. Soutenir et compléter l'activité des coopératives de construction et d'habitation existantes partout où elles ne peuvent pas faire face aux besoins.
4. Soutenir l'Etat dans les tâches sociales qu'il assume dans le secteur du logement.

L'Union syndicale suisse et les fédérations affiliées participent à Logis Suisse SA.

* * *

Comme chaque année au mois de mai l'USS publie la statistique de ces adhérents pour la fin de l'année précédente. Après une brève période de stagnation on enregistre depuis quelques années une nouvelle marche en avant. A fin 1972 l'USS compte 441 405 membres.

* * *

Le 20 mai le peuple suisse a accepté l'abrogation de deux articles dans la Constitution fédérale préparant ainsi la voie pour permettre à notre pays d'adhérer à la Convention des droits de l'homme. D'autres articles de la Constitution concernant l'exercice de la religion ou les rapports entre l'Etat et l'Eglise doivent être encore révisés. Il en est de même du régime de l'internement administratif qui doit être supprimé. Enfin, sur le plan social, diverses discriminations seront abolies. On songe en particulier à l'inégalité de rémunération entre hommes et femmes, à l'interdiction de la grève dans le secteur public, etc. L'Union syndicale, qui s'est prononcée pour l'élimination des articles confessionnels et partant pour l'équité, attend que les révisions et ajustements qui sont encore nécessaires soient entrepris et que l'on ne se contente pas seulement de demi-mesures.

* * *

A la fin du mois, le Conseil fédéral soumet à l'appréciation des cantons et des organisations faïtières de l'économie un projet de nouvelles réglementations de la main-d'œuvre étrangère.

Pour la première fois, le Conseil fédéral envisage de stabiliser le nombre des travailleurs saisonniers. De plus il prévoit une nouvelle réglementation pour les frontaliers. Seuls pourront bénéficier désormais du statut de frontalière, les travailleurs étrangers régulièrement domiciliés depuis six mois dans la zone frontalière voisine. De plus, ils ne seront autorisés à travailler que dans les limites de la zone frontière suisse et devront regagner chaque jour leur domicile dans la zone frontalière voisine de l'étranger.

Juin

Comme chaque année à pareille époque s'est ouverte à Genève la Conférence internationale du travail. L'ordre du jour est important: en plus du rapport du directeur général, de nombreux autres objets sont en discussion, tels l'âge minimum d'admission à l'emploi, la répercussion des nouvelles méthodes de manutention dans les docks, le congé-éducation payé, pour ne citer que les plus importants.

Les travaux ont duré plusieurs semaines, les résultats n'ont pas été ceux que l'on espérait. Si, en définitive, les délégués ont voté une convention et une recommandation sur les répercussions sociales des nouvelles méthodes de manutention dans les ports, et s'ils ont aussi accepté une convention et une recommandation au sujet de l'âge minimum d'admission à l'emploi, il n'en reste pas moins que ce résultat est plus que médiocre, puisque sur les quelque 23 projets de résolution déposés aucun n'a été accepté en séance plénière, à cause de l'attitude intransigeante des représentants des pays arabes, des pays africains et des pays socialistes.

* * *

«On enregistre dans notre pays un raidissement des positions et l'on peut s'attendre à des affrontements plus vifs entre partenaires sociaux.»

Cette déclaration faite par le président de l'USS Canonica se concrétise par les exemples suivants:

– Le débat, dont l'initiative socialiste et syndicale pour la création de pensions populaires a fait l'objet au Conseil national, a montré que certains milieux sans se soucier des principes affirmés par le Conseil fédéral combattent systématiquement tout système propre à garantir des rentes suffisamment élevées. Les Chambres fédérales ont réduit à néant les efforts entrepris pour une révision partielle et généreuse de l'assurance chômage.

- La nouvelle réglementation de la main-d'œuvre étrangère – bien que trop timide, de l'avis du Comité syndical, pour amorcer une stabilisation de la population étrangère de résidence – soulève l'opposition de ceux qui veulent un net assouplissement des règles en vigueur. Ils ne se doutent pas qu'ils font ainsi le jeu de Schwarzenbach.
- Les conditions posées par les syndicats ont engagé les employeurs à rejeter les directives à suivre lors de fermetures d'entreprises élaborées par une commission paritaire.
- L'Union centrale des associations patronales a opposé un non catégorique à l'initiative pour la participation.

Juillet

Le Département fédéral de l'économie publique informe que le Conseil fédéral a décidé d'instituer une commission d'experts chargée de poursuivre l'examen des problèmes posés par une nouvelle conception de l'assurance chômage. Cette commission d'experts étudiera en outre tous les problèmes en relation avec la sécurité de l'emploi et le chômage technologique causé par les réformes de structures dans l'économie.

Face à l'accroissement du nombre des fermetures d'entreprises, il est nécessaire de réaliser le plus tôt possible un élargissement de l'assurance chômage en une assurance contre les risques causés par les réformes de structures. A de nombreuses reprises, l'USS est intervenue auprès du Conseil fédéral à cet effet.

* * *

L'initiative populaire pour une protection efficace des locataires a abouti, avec 142190 signatures valables. Cette initiative a été lancée par le Mouvement populaire des familles, l'Union suisse des locataires et les fédérations romande et tessinoise des locataires. Elle vise à remplacer l'article 34septies de la Constitution fédérale par un article 31sexies nouveau qui devrait garantir une protection des locataires contre les résiliations injustifiées et les prétentions abusives. Les augmentations de loyers devraient être soumises à autorisation.

En d'autres termes, il s'agit de la réintroduction indirecte du contrôle du prix des loyers. Il appartiendra au peuple de se prononcer.

* * *

Le comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres – qui groupe 114 organisations syndicales de 90 pays et 52 millions de travailleurs – a siégé à Vienne en juillet. Parmi les principaux points en discussion il y avait la lutte contre l'inflation. Une déclaration publiée à ce propos rappelait que le renchérissement

est dû pour l'essentiel à l'enflamment excessif des liquidités internationales et à la politique en matière de prix pratiquée par les puissantes sociétés multinationales qui dominent le marché. Pour freiner l'inflation, la CISL préconise dans les divers pays des contrôles efficaces des prix et des loyers.

* * *

Dans une résolution, la CISL condamne tous les essais nucléaires, sans exception, et souligne la nécessité d'un désarmement général. En outre, elle invite le secrétaire général de l'ONU à inscrire le problème des essais nucléaires à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Le comité exécutif de la CISL a aussi protesté énergiquement contre les constantes violations des droits de l'homme et des droits syndicaux dans différents pays: Uruguay, Chili, Grèce, etc.

* * *

En France, l'affaire Lip retient l'attention. Dans les autres pays aussi. La lutte des travailleurs de Lip pour la sécurité de l'emploi est exemplaire.

Août

Le 14 août 1973, le Gouvernement français fait intervenir la police mobile qui occupe l'usine Lip à Besançon. Ce coup de force a soulevé l'indignation des travailleurs de toute l'Europe occidentale qui suit avec sympathie la lutte des travailleurs de Lip pour leur survie. Préoccupée par la gravité de la situation, une délégation du syndicat international des ouvriers de la métallurgie s'est rendue immédiatement sur place pour délibérer avec les syndicats locaux et pour apporter aux travailleurs de Lip l'appui total dans la lutte qu'ils mènent pour la sauvegarde de leur emploi et de leurs conditions de travail.

Par son intervention policière, le Gouvernement français a démontré sa volonté délibérée de protéger les intérêts du capital au détriment des droits élémentaires des travailleurs.

* * *

Dans un mémoire adressé au Conseil fédéral, l'Union fédérative revendique pour le personnel fédéral une extension des congés-éducation et une augmentation du nombre des jours de repos et des vacances.

L'accroissement des exigences posées au personnel justifie ces demandes. Le nombre des jours de repos devrait être porté à 62 par an au lieu de 60 jusqu'ici, alors que les agents devraient bénéficier de quatre semaines de vacances dès l'âge de 30 ans, au lieu de 40 actuellement. Quant à la cinquième semaine de vacances, elle

devrait être accordée dès l'âge de 50 ans déjà (aujourd'hui 55 ans). Enfin, tenant compte de l'intensité du travail, qui est particulièrement pénible lorsque l'ouvrier avance en âge, il faut prévoir une sixième semaine de vacances dès l'âge de 60 ans.

* * *

Le Conseil d'administration des PTT a fait appel à Albrecht Eggenberger, secrétaire général des associations des fonctionnaires des PTT et des douanes, pour occuper le poste de directeur de la Division du personnel de la direction générale des PTT. Albrecht Eggenberger est membre depuis de nombreuses années du comité de l'Union syndicale suisse, de même que du comité directeur de l'Union fédérative.

C'est la première fois qu'il est fait appel à un syndicaliste pour occuper une charge aussi importante à la direction de l'une des grandes régies de notre pays.

Nous le félicitons de cette brillante nomination combien méritée et lui exprimons notre reconnaissance pour sa longue activité syndicale déployée dans l'intérêt des travailleurs.

Septembre

Le Comptoir suisse a toujours lieu en septembre. Chaque année, les secrétaires et rédacteurs syndicaux romands profitent du Comptoir suisse pour s'y réunir en une séance dans l'atmosphère sympathique et chaleureuse de cette manifestation. Cette année, cependant, la conférence des rédacteurs ne s'est pas tenue à Beaulieu. En effet, malgré de nombreuses protestations des organisations syndicales, la direction du Comptoir suisse a maintenu son invitation au Portugal d'être l'hôte d'honneur de cette année. Les massacres des troupes du Portugal dans ses colonies en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau sont connues et le gouvernement de Lisbonne n'a d'ailleurs jamais démenti les différents communiqués relevant les atrocités commises par les troupes portugaises. L'on sait aussi qu'au Portugal, l'activité des syndicats libres est interdite. Le pavillon du Portugal au Comptoir interdisait donc toute présence syndicale.

* * *

Le Conseil fédéral, à la suite de diverses interventions parlementaires, a chargé un groupe d'étude d'élaborer les éléments d'une politique suisse de la jeunesse.

Il importe actuellement d'associer plus largement à la vie du pays notre jeunesse et de pratiquer une politique générale mieux adaptée à ces aspirations.

* * *

Du 17 au 28 septembre s'est tenue à Genève une session de la commission des industries textiles de l'Organisation internationale du travail.

La baisse du niveau de l'emploi dans certains secteurs de l'industrie textile et les répercussions de l'utilisation de nouvelles machines sur la santé des travailleurs figuraient parmi les questions à l'ordre du jour. Des spécialistes de trente pays se sont efforcés d'analyser les causes de la baisse du niveau de l'emploi et ont cherché les moyens à y remédier.

* * *

Le drame du Chili a bouleversé le monde occidental. Un peu partout des assemblées de protestation ont réuni des dizaines de milliers de travailleurs qui sont consternés et indignés de la façon dont la junte militaire chilienne a conduit son coup d'Etat poussant le président en fonction au suicide.

Le drame chilien doit inciter les travailleurs à prendre toujours plus conscience des dangers qui menacent la démocratie et la réalisation des justes aspirations des salariés.

* * *

Le Parti socialiste suisse décide le lancement d'une initiative pour l'imposition de la richesse et l'harmonisation fiscale dans l'ensemble de notre pays.

A partir d'un million de francs, les revenus imposables seront grevés à raison de 47,4%. L'initiative vise également à harmoniser les taux cantonaux très variables et veut écarter toute imposition cantonale et communale des revenus inférieurs au minimum d'existence.

* * *

A la session d'automne des Chambres fédérales, la politique sociale est à l'ordre du jour.

Au Conseil des Etats, on discute le contreprojet de revision de la Constitution en matière d'assurance maladie, accidents et maternité que le Conseil fédéral entend opposer à l'initiative de l'USS.

Par ailleurs, les deux Chambres ont donné leur accord au projet de revision partielle du régime des allocations pour perte de gain qui seront augmentées de 50% dès 1974. Enfin les deux conseils ont procédé à une revision de diverses dispositions de la LAMA. Pour ce qui est de l'assurance accidents obligatoire, le gain maximum assuré a été porté de 100 à 150 francs par jour.

Au Conseil national Richard Müller, vice-président de l'USS, demande par une motion que les rentes AVS/AI soient majorées de 10% depuis le 1^{er} janvier 1974 pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

* * *

En septembre, l'USS a présenté à la presse un ouvrage important intitulé: «Travailleurs et Syndicats». Il s'agit d'une analyse socio-

psychologique faite pour déceler le comportement des travailleurs à l'égard des syndicats. Les résultats de cette enquête qui sont consignés et commentés dans une brochure de quelque 200 pages, rendront de précieux services à chaque fédération syndicale pour l'aiguillage de ses activités, notamment en matière de recrutement. La presse a accueilli cette étude avec un vif intérêt. Il ne s'agit pas d'un sondage usuel de l'opinion, mais d'une étude de motivation. Environ 300 personnes ont été interviewées. Les procès-verbaux de ces entretiens constituent une documentation unique en Suisse. Sans fournir de recettes toutes faites, ce document éclaire, sans les interpréter ni les fausser, les attitudes diverses des travailleurs. Il ressort aussi de cette enquête menée objectivement que la participation telle qu'elle est revendiquée par l'Union syndicale suisse, répond à une aspiration profonde et générale. La présence syndicale dans l'entreprise doit être renforcée.

Octobre

La motion présentée par le président de l'USS au Conseil national demandant une modification de la loi sur les vacances est repoussée par le Conseil national. Ainsi, les quatre semaines de vacances pour tous ne sont pas pour demain!

* * *

Le 9 octobre, Wilfred Jenks, directeur général du BIT, est subitement décédé à Rome où il assistait à une conférence internationale. Né en 1909 à Liverpool, M. Jenks après des études de droit à l'Université de Cambridge, est entré en 1931 déjà aux services de l'OIT. Au cours des ans, il a gravi tous les échelons de la hiérarchie pour être élu directeur général en 1970. Ainsi pendant plus de 40 ans il a servi la cause des travailleurs.

Le courage, la ténacité du directeur général du BIT serviront d'exemple à ses successeurs. Son activité est inoubliable, son passage à la direction générale du BIT ne s'effacera pas.

* * *

La Confédération va au-devant d'un embarras financier. C'est ce que l'on craint en examinant le compte financier de la Confédération pour 1974. Malgré que le Conseil fédéral ait fortement compressé certaines dépenses, le budget pour 1974 prévoit des dépenses d'environ 12,9 milliards alors que les recettes s'élèvent à 12,7 milliards seulement, soit un déficit de 195 millions de francs. Or, en période de surchauffe conjoncturelle et dans la situation actuelle, le compte financier devrait présenter des excédents de recettes ou tout au moins s'équilibrer. Le compte d'Etat et le budget reflètent les décisions des Chambres respectivement du peuple.

S'il n'y a pas lieu de dramatiser le déficit budgétaire pour 1974, l'on a tout lieu de craindre une évolution plus défavorable pour les années suivantes. Sans nouvelles sources de recettes on prévoit d'ores et déjà des déficits d'un milliard de francs par année en 1975 et 1976. Il ne s'agit pas de difficultés passagères, mais d'un écart grandissant entre les dépenses, augmentant à une cadence accélérée, et les recettes qui ne suivent plus ce rythme. Si l'on ne remédie pas à temps à cette situation, il se produira inévitablement une sérieuse crise financière.

* * *

Le 27 octobre s'est tenu à Berne le congrès extraordinaire de l'Union syndicale suisse. Les délégués se sont prononcés à une écrasante majorité contre l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfiques. Alors que les trois autres arrêtés conjoncturels ont trouvé l'accord des congressistes.

A l'unanimité le congrès a donné l'appui de l'USS à l'initiative socialiste pour l'imposition de la richesse. Il a réaffirmé les positions syndicales en ce qui concerne l'aménagement de la prévoyance vieillesse et la réforme de l'assurance maladie. Il a insisté sur la nécessité de verser une double rente mensuelle aux bénéficiaires de rentes AVS/AI au cours du printemps 1974. Il a souligné que ces rentes doivent être adaptées non seulement à l'évolution du renchérissement, mais à celle des salaires. Enfin, le congrès a donné le départ à la campagne pour la participation et décidé de prélever une cotisation extraordinaire à cet effet.

Novembre

Les partenaires à la convention romande du logement – Union syndicale suisse, Union romande des gérants et courtiers en immeubles et Fédération romande immobilière, ont pris connaissance du projet de Loi fédérale sur les déclarations de force obligatoire des contrats-cadres de baux à loyer soumis à la consultation des cantons, des partis politiques et des organisations de l'économie. Avant de prendre position de manière détaillée, les signataires à la convention du logement remarquent d'emblée que ce projet de loi apporte un complément utile à leurs accords conventionnels: la possibilité d'étendre le champ d'application du bail paritaire favorise davantage l'amélioration des relations entre locataires et propriétaires. Dès juin 1971, le bail paritaire est disponible dans les cinq cantons romands. Or, depuis cette date, on enregistre un grand succès de diffusion, puisqu'en quatorze mois, il y a plus de 60000 baux paritaires utilisés et appliqués en Suisse romande.

* * *

Durant sa session de novembre, le Grand Conseil bernois s'est occupé du statut du Jura. Le rapport présenté par le gouvernement

a été accepté à une large majorité par le législatif cantonal. Le nouveau statut du Jura, qui comporte un certain nombre de concessions faites aux Jurassiens, ne résout pas la question jurassienne. Les séparatistes ont refusé le dialogue et se sont abstenus d'intervenir au cours des débats devant le Parlement.

* * *

La commission d'experts chargée d'examiner la revision de l'assurance accidents a achevé ses travaux. Son rapport va être soumis à l'appréciation des cantons, des partis politiques, des associations économiques et d'autres organisations intéressées.

Tous les travailleurs et toutes les entreprises seront obligatoirement assujettis à l'assurance. Celle-ci devrait couvrir les accidents professionnels et non professionnels ainsi que les maladies professionnelles. Le rapport préconise en outre une meilleure coordination entre les prestations de l'assurance accidents et celles de l'AVS/AI et de l'assurance maladie. Enfin, le rapport formule diverses propositions concernant l'organisation de l'assurance, les modalités de financement, la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

* * *

Selon la statistique de l'OFIAMT 48 entreprises ont cessé leur exploitation pendant le troisième trimestre 1973, au regard de 41 et de 43 au cours du trimestre correspondant des deux années précédentes. Les fermetures d'usine deviennent donc plus nombreuses et justifient une protection accrue des travailleurs. A cet effet, l'Union syndicale a préconisé l'élaboration d'une loi sur la sécurité de l'emploi et suggère aussi une revision de l'assurance chômage et sa transformation en une assurance destinée à couvrir les risques de chômage conjoncturel, technologique et structurel.

De plus, on a lieu d'admettre qu'une participation des travailleurs et de leurs représentants aux décisions serait de nature à écarter le retour d'erreurs de gestion ou d'investissement irrationnels, qui ont, dans certains cas, conduit à la fermeture de ces entreprises

Décembre

Lors de la votation fédérale du premier week-end de ce mois les quatre arrêtés fédéraux tendant à lutter contre le renchérissement ont été approuvés par le peuple. La crainte d'un schématisme anti-social ressort nettement du vote sur l'article relatif à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices qui a mobilisé plus d'un demi-million d'opposants. Combattu par l'USS qui entendait prévenir toute immixtion de l'Etat dans la liberté contractuelle, cet arrêté a cependant été approuvé bien que le «non» des quelque 530000 citoyens qui ont suivi notre mot d'ordre doive constituer un avertissement sérieux aux autorités fédérales. Les syndicats s'opposeront

à toute tentative d'abuser du régime de surveillance des salaires pour priver les travailleurs de leur juste part aux fruits de la croissance économique.

* * *

Journée historique aux Chambres fédérales ce 5 décembre puisqu'il s'agit d'élire trois nouveaux conseillers fédéraux.

Pour remplacer MM. Tschudi, Bonvin et Celio, qui se retirent, les partis politiques auxquels appartenaient ces trois magistrats, proposaient MM. Arthur Schmid, conseiller d'Etat, Aarau, Enrico Franzoni, Locarno, et Henri Schmitt, conseiller d'Etat, Genève.

Les Chambres fédérales, contrairement aux propositions, ont désigné d'autres candidats: soit MM. Willi Ritschard, Hans Hürlimann et Georges-André Chevallaz.

Le fait le plus marquant est certainement l'entrée au Conseil fédéral d'un ouvrier.

C'est la première fois depuis 1848. Willi Ritschard est syndicaliste et fut pendant plus de vingt ans secrétaire de la FOBB à Soleure, avant d'entrer au Gouvernement soleurois. Aussi l'Union syndicale suisse se réjouit tout particulièrement de son élection et le félicite pour cette flatteuse nomination.

Le premier moment de stupeur passé, tous les partis ont accueilli favorablement les nouveaux élus qui seront dignes de leurs prédécesseurs.

L'hommage rendu aux syndicats de notre pays en élisant l'un des leurs au Conseil fédéral a été apprécié à sa juste valeur par les travailleurs.

* * *

La « guerre du pétrole » a imposé des mesures restrictives à notre pays aussi. Ainsi pendant trois dimanches les automobilistes ont dû laisser leur véhicule au garage et de plus la vitesse maximum autorisée sur les autoroutes a été limitée à 100 km/h. Ces différentes mesures ne permettent cependant pas une économie suffisante, si bien que pour l'année nouvelle d'autres restrictions seront envisagées.

* * *

Conclusions

Au fil des pages, le lecteur aura ainsi pu revivre quelques-unes des actions les plus marquantes et certains événements parmi les plus importants pour notre pays au cours de l'année qui vient de se terminer.

La situation économique au début de l'an neuf n'est peut-être pas aussi souriante que les années précédentes. Il n'y a pas lieu cependant de s'abandonner à un pessimisme qui n'est pas de mise.

L'action syndicale se poursuivra. Comme par le passé dans l'intérêt des travailleurs et de leurs familles.